

## Note de synthèse

Par **juristeenherbe86**, le **16/10/2011** à **12:03**

Bonjour,

Je dois réaliser une note de synthèse. Pour la première fois depuis tout mon cursus à la faculté de droit, l'on me demande cet exercice (je suis en M1)

Il s'agit d'une note de synthèse relative au statut social du citoyen Européen. Les documents à partir desquels la note doit être rédigés sont 6 arrêts de la cour de justice des communautés Européennes (CJCE).

Ainsi, j'aurais voulu savoir si la note doit être linéaire (1 arrêt par sous partie), ce qui m'étonnerait ou thématique ? Un arrêt peut-il revenir plusieurs fois dans plusieurs sous parties ?

De même, les faits en l'espèce doivent-ils être indiqués ?

J'avoue que c'est un exercice assez important tant pour les concours que pour la vie professionnelle et que je suis un « perdue ».

J'aurais bien besoin de vos conseils éclairer !  
Merci d'avance et Bon dimanche !

Par **bulle**, le **16/10/2011** à **13:44**

Bonjour,

A mon avis, la note doit être "thématique". Bien sûr que vous pouvez citer plusieurs fois un document.

Quant aux faits de l'espèce, je pense qu'il faut les citer si cela est absolument nécessaire afin d'exposer la solution mais il faut pas s'attarder dans les détails.

Surtout n'oubliez pas qu'il faut citer tous les documents.

Bonne chance pr votre note

Par **Camille**, le **16/10/2011** à **13:51**

Bonjour,

[citation]tant pour les concours que pour la vie professionnelle[/citation]

Ben justement...

Supposons que vous ayez à ressortir cette note dans 6 mois, deux ans, dix ans, et vous n'aurez que – disons – un quart d'heure pour la relire, comment allez-vous la rédiger pour vous assurer d'y retrouver l'essentiel, rien que l'essentiel, tout l'essentiel ? Et, une fois cette note relue ultérieurement, saurez-vous parler du sujet, rien que du sujet, de tout le sujet ?

Vous avez bien raison, travaillez pour [s]vous[/s], travaillez pour [s]votre[/s] avenir, rédigez vos notes comme si [s]vous[/s] deviez [s]vous[/s] en servir [s]personnellement[/s] bien plus tard (et dans l'urgence, donc pas de temps à perdre pour tout retrouver) et pas seulement pour "faire plaisir à un prof".

(mais, normalement, l'un devrait être lié à l'autre...)

Par **juristeenherbe86**, le **18/10/2011** à **16:51**

Merci pour vos conseils ! j'en prends bonne note !

Une autre question me perturbe : une note de synthèse nécessite t-elle la rédaction d'une conclusion ?

Merci d'avance

Par **Camille**, le **19/10/2011** à **11:35**

Bonjour,

[citation]

une note de synthèse nécessite t-elle la rédaction d'une conclusion ?

[/citation]

En plus des conseils de gregor, je dirais personnellement...

En vertu de votre objectif personnel (rappelé dans le 2eme paragraphe de mon message précédent) et de mes observations correspondantes (rappelées dans le 1er paragraphe)...

Pensez-vous [s]personnellement[/s] qu'une fois votre note rédigée, une conclusion s'impose/est utile/est nécessaire ?

Si oui, rédigez-là.

Si [s]vous[/s] estimez qu'elle ne s'impose pas parce que votre note est déjà suffisamment claire...

Et si on vous demande pourquoi vous ne l'avez pas faite, préparez-vous à répondre à l'objection.

[smile4]